





# Sommaire :

Vœux 2020 .....	1
Informations diverses .....	3
Animations et Dates à retenir .....	6
Affiche déjeuner du Comité .....	7
Affiche randonnée APE.....	8
Démographie 2019.....	9
Réunion du Conseil Municipal du 8 Novembre 2019 .....	10
Réunion du Conseil Municipal du 6 Décembre 2019 .....	12
Réunion du Conseil Municipal du 10 Janvier 2020 .....	17
Réunion du Conseil Municipal du 7 Février 2020 .....	20
Bibliothèque : Rapport d'activité 2019.....	23
Le petit déjeuner attire de nombreux gourmets.....	26
Une vingtaine d'équipe présente au concours de belote .....	27
Les enfants de la Baraque de Cussan ont fêté Halloween .....	28
Des éleveurs d'excellence .....	29
La convention des droits de l'enfant fête ses 30 ans.....	30
Une choucroute pour Léo .....	31
Les Infatigables en A.G.....	32
Carton plein pour les écoliers.....	33
Les écoliers sur les planches .....	34
Un nouveau préau pour les écoliers .....	35
Téléthon : un bon cru malgré les crues.....	36
Le four a retrouvé sa flamme.....	38
Le quine du foot a fait un carton .....	39
Le quine paroissial clôture la saison.....	40
Les infatigables toujours aussi actifs .....	41
Des nouvelles des chemins.....	42

# VOEUX 2020

*Bonjour à toutes et à tous,*

*En mon nom et au nom du conseil municipal, je vous présente tous mes meilleurs vœux de bonheur et de réussite pour cette année 2020 ; meilleurs vœux de santé également pour vous et vos proches.*

*Cette cérémonie sera un peu plus brève ; prochaines élections obligent (ne pouvant argumenter sur les réalisations passées ou projections à venir).*

*Il me faut malgré tout, revenir sur les travaux en cours qui créent des désagréments en ces périodes de fêtes.*

*Les travaux dans le secrétariat de mairie nous obligent à un confinement dans la salle de réunion ; ils se terminent, je remercie Jean-Marc pour leur réalisation ; ils permettront un espace de travail fonctionnel et agréable pour votre accueil ; merci à Virginie d'accepter ces désagréments et d'avoir pleinement participé à l'élaboration de ce projet.*

*Autre sujet de gêne, le ravalement des façades mairie et logements ancienne école qui aurait dû être réalisé en automne, a été retardé par la défection de l'entreprise retenue ; ils sont en cours et devraient se terminer avant fin février ;*

*Dernier point important, la viabilisation du lotissement devant commencer en décembre, est retardée par les fortes pluies de ces derniers mois (600 mm en fin d'année ; pour une pluviométrie habituelle de 900 mm/an) mais malgré tout, moins catastrophique que les intempéries du Sud Est.*

*Les intempéries ont également causé beaucoup de dégâts sur les réseaux électriques ou téléphoniques ; malgré l'efficacité des équipes sous-traitantes d'Orange pour sécuriser les liaisons téléphoniques, il apparaît un net manque de moyens pour rétablir un réseau digne de ce nom ; l'arrivée de la fibre y apportera-t-elle du mieux ?*

*Celle-ci devrait enfin vous être proposée avant la fin de l'année ; les armoires de connexion sont mises en place à Baraque de Cussan et Boussac, il faut minimum 6 mois pour que les opérateurs soient sur le marché.*

*Un petit mot sur la communauté de communes dont le fonctionnement a du mal à trouver un rythme de croisière acceptable ; les travaux de voirie ne nous conviennent pas et le fonctionnement scolaire va encore être modifié par la création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire ; en effet, la compétence communautaire ne peut plus être envisagée au niveau des 23 communes et va revenir aux 10 communes historiques du pays baraquevillois, il ne devrait pas y avoir d'incidence interne sur notre école, mais c'est désagréable ; un soin particulier devra être apporté aux effectifs qui sont en baisse et qu'il faut maintenir absolument ; la qualité de l'enseignement et de l'accueil que nous avons aujourd'hui doivent être préservés.*

*A ce propos, notre démographie est équilibrée ; selon les chiffres INSEE 2017 (derniers officiels) la population communale est de 592 habitants.*

*En ce qui concerne les prochaines élections, les 15 et 22 mars, je me représente à vos suffrages avec une équipe partiellement renouvelée ; il est important que la participation des citoyens soit élevée pour infléchir et soutenir l'action des futurs élus au service de notre commune,*

*A l'occasion de ces vœux, je souhaite remercier des conseillers municipaux qui ne se représentent pas et ont effectué au moins 3 mandats, leur action de proximité, permet au quotidien, de s'assurer de la bonne tenue des équipements et d'influencer par leurs réflexions, l'élaboration ou non, de nombreux projets ; ils ont été à votre écoute tout au long de leur mission de même que les autres conseillers qui ne se représentent pas et que je remercie pour leur implication, celle-ci a été moins longue mais tout aussi efficace.*

*Je cite et remercie : Fredy BEVILACQUA : 1 mandat  
Sabine BASTIDE : 2 mandats  
Jean-Pierre LAYBROS : parti sous d'autres horizons  
Robert RAYNAL : décédé*

*Je remets la médaille d'honneur de la commune à :  
Lionel HURTHES : 3 mandats  
Francis MOUYSET : 3 mandats*

*Je voudrai honorer également, quelqu'un qui a été conseiller municipal (3 mandats), que vous reconnaitrez facilement car c'est lui qui vous prend régulièrement en photo pour relater toutes les activités de la commune et des associations, il s'agit d'Alain PUECH ; nous ne le remercions pas, bien sûr, pour arrêt de l'activité mais pour l'encourager et reconnaître son engagement dans son rôle de correspondant presse. Il nous enchante chaque semaine par ses articles. Pour lui aussi médaille d'honneur et remerciements,*

#### *Présentation nouveaux arrivants*

*Nous accueillons maintenant les nouveaux habitants de la commune : il y a une douzaine de familles auxquelles j'adresse mes meilleurs vœux d'adaptation au sein de notre communauté, les nombreuses associations vous invitent à participer à différentes activités selon vos désirs. Pour la communication, je vous propose le site internet de la commune ou l'application panneau-pocket pour des messages plus concis.*

*Bienvenue à vous tous que nous allons présenter.*

*Je laisse le mot de la fin Julien et Elisabeth, du comité d'animation avec lequel, nous vous proposons de partager un moment de convivialité ; Merci.*

*François CARRIERE*

# INFO DIVERSES

## SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél. 05 65 69 02 63

E-mail : [mairie.de.boussac@orange.fr](mailto:mairie.de.boussac@orange.fr)

Site Internet : [www.boussac-aveyron.fr](http://www.boussac-aveyron.fr)

## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 14 h à 18 h 00

Mardi et Vendredi : 8 h à 12 h 30 et 14 h à 18 h 00

Fermeture le mercredi et le jeudi

Samedi : 9 h à 12 h 30

**PERMANENCE DU MAIRE : le mardi après-midi et le samedi matin sur rendez-vous**

## BIBLIOTHEQUE DE BOUSSAC

Tél. : 05 65 74 79 82

## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi : 16 h à 18 h

Samedi : 10 h à 12 h

Tous les premiers dimanches du mois de 10 h à 12 h

## DECHETTERIE BARAQUEVILLE

Tél 05 65 70 18 83

Lundi Mercredi Samedi

9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

## COLLECTE ORDURES MENAGERES

Tous les **mercredis** matins

## COLLECTE TRI SELECTIF :

**1 fois tous les 15 jours, le mardi**

## ELECTIONS

Les prochaines élections municipales auront lieu les **15 et 22 mars 2020** .

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales. Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal.

## A LOUER

2 studios meublés situés dans la Résidence de la Fontaine, en face de l'église., de 23 m<sup>2</sup>  
Montant du loyer : 202,46 € + provision sur charge mensuelle de 50 €.

Libre de suite.

Merci de contacter le secrétariat.

## RECENSEMENT DES JEUNES A 16 ANS

1<sup>ère</sup> période 2020 et 2<sup>ème</sup> période 2020

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **Janvier, Février et Mars 2004 et en Avril, Mai et Juin 2004** doivent se faire recenser en Mairie à partir de leur date de naissance. ***Le recensement est obligatoire et donne des droits.***

## ECOLE NOELLE ET YVES DUTEIL

Vous pouvez inscrire vos enfants à l'école **dès à présent**. Pour cela il vous suffit de prendre contact avec la directrice de l'école, Madame Sylvie GARNIER (n° école 05 65 72 31 50). Aucune inscription ne sera acceptée en cours d'année.

## FINI LES BOUCHONS !!

***L'école ne récupère plus les bouchons.***

A la place, l'Association des Parents d'Elèves s'est engagée dans un programme de recyclage des instruments d'écriture (stylos, feutres, fluos, correcteurs...).

Vous pouvez déposer vos stylos qui ne fonctionnent plus soit à la mairie soit à l'école.

Une boîte de collecte y est à votre disposition. Merci de votre participation à cette action pour les enfants de l'école.

# INFO DIVERSES

## PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITE

À la **mairie de Naucelle**, les démarches pour la délivrance d'un passeport ou d'une carte d'identité se font **exclusivement sur rendez-vous**.



A partir du 1<sup>er</sup> mars 2020, les prises de rendez-vous s'effectueront par Internet, sur le portail de démarche en ligne du site de la mairie [www.villedenaucelle.fr](http://www.villedenaucelle.fr)

En 1 Clic - Prise RDV

Un mail confirmant le rendez-vous sera adressé.

### Rappel :

- La demande (ou renouvellement) de carte d'identité ou passeport se fait directement sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).
- 1 dossier traité par rendez-vous (compter 30 minutes environ).
- Le délai moyen de mise à disposition des titres est actuellement entre 4 et 7 semaines à compter du dépôt de la demande en mairie. Certains dossiers plus complexes, notamment les renouvellements suite à perte ou vol, peuvent faire l'objet d'un traitement plus long.
- On peut suivre l'avancement de la production du passeport ou/et CNI en ligne à cette adresse : <https://www.service-public.fr> > particuliers > vosdroits
- IMPORTANT : une carte nationale d'identité ou un passeport **non retiré dans un délai de trois mois est détruit**.

**Pour améliorer les délais de prise de RDV, notamment dans la perspective de voyages, d'examens-concours, etc., vous pouvez :**

- Choisir le 1<sup>er</sup> créneau disponible.
- Penser à annuler le RDV pris précédemment, en cas de modification de celui-ci pour une date plus proche. Cela libère 1 créneau pour un demandeur en attente et contribue ainsi à la réduction globale des délais de prise de RDV.
- Se connecter régulièrement sur le site afin d'améliorer le délai d'attente de RDV sur des créneaux libérés par des demandeurs.

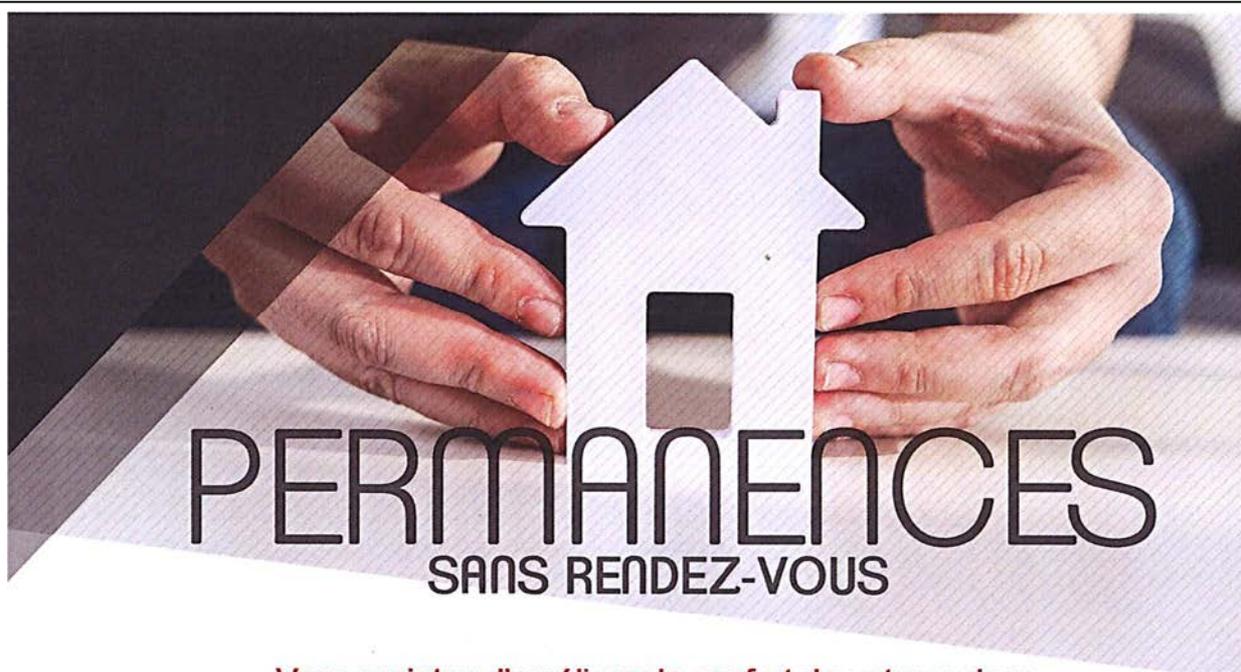
## URBANISME

Vous avez un projet de construction et vous souhaitez obtenir des renseignements, le service instructeur Aveyron Ingénierie propose des permanences. Les horaires sont organisés comme suit :

- **Belmont sur Rance** : de 9h à 12h
- **Cornus** : de 14h à 17h
- **Saint-Rome de Tarn** : de 9h à 12h
- **Rignac** : de 9h à 12h
- **Montbazens** : de 13h30 à 16h30
- **Rieupeyroux** : de 9h à 12h
- **Espalion** : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Afin d'organiser au mieux ces permanences et répondre aux attentes des pétitionnaires, élus et professionnels, il est conseillé de prendre au préalable rendez-vous au 05.65.59.35.50

# INFO DIVERSES



## PERMANENCES SANS RENDEZ-VOUS

**Vous projetez d'améliorer le confort de votre maison  
ou d'aménager un logement locatif ?**

**Des aides financières** peuvent vous être accordées dans le cadre du  
**Programme d'Intérêt Général**  
mis en place par le département.

**Pour tout renseignement ... Consultez oc'téha lors de ses  
permanences** ou par téléphone au **05 65 73 65 76**

Vendredi 17 Janvier : 9h à 10h - Mairie de **Cassagnes**

Mercredi 12 Février : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 11 Mars : 9h à 10h - Communauté de Communes (Services techniques) à **Naucelle**

Mercredi 08 Avril : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 13 Mai : 9h à 10h - Communauté de Communes (Services techniques) à **Naucelle**

Mercredi 10 Juin : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 08 Juillet : 9h à 10h - Mairie de **Calmont**

Mercredi 12 Août : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 09 Septembre : 9h à 10h - Communauté de Communes (Services techniques) à **Naucelle**

Vendredi 16 Octobre : 9h à 10h - Mairie de **Cassagnes**

Mercredi 18 Novembre : 9h à 10h - Siège de la Communauté de Communes à **Baraqueville**

Mercredi 09 Décembre : 9h à 10h - Communauté de Communes (Services techniques) à **Naucelle**



# **ANIMATIONS ET DATES A RETENIR**

***DIMANCHE 15 MARS 2020 A PARTIR DE 8H00 (voir affiche page 7)***

*Déjeuner organisé par le Comité d'Animation à la salle des fêtes.*

***DIMANCHE 26 AVRIL 2020 A 14H00 (voir affiche page 8)***

*L'Association des Parents d'Elèves et l'association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala » vous propose une randonnée pédestre. Venez nombreux soutenir cette action en faveur des enfants de l'école.*

***SAMEDI 11 JUILLET 2020 A PARTIR DE 20H00***

*Apéro concert organisé par le Comité d'Animation, place de la Mairie*

***VENDREDI 14 ET SAMEDI 15 AOUT 2020***

*Fête des classards de Boussac*

## ***Le Club Des Aînés de Boussac/Vors***

***JEUDI 9 JUILLET 2020***

*Pique-nique au Pont de Membre*

***DIMANCHE 8 NOVEMBRE 2020***

*Concours de belote à la salle des fêtes de Boussac*

***SAMEDI 5 DECEMBRE 2020***

*Assemblée générale à la salle des fêtes de Boussac*

# **BOUSSAC**

Dimanche 15 mars 2020

## **PETIT DÉJEUNER**

### **TÊTE DE VEAU**

### **OU**

### **ROUGAIL DE SAUCISSE**

**À PARTIR DE 8H A LA SALLE DES FÊTES**

Le Comité d'animation et de loisirs de Bousac vous réserve son meilleur accueil.

**Dimanche  
26 avril 2020**

**BOUSSAC**



# **Randonnée pédestre**

*organisée par l'APE de l'école de Boussac  
et l'association Sur les chemins de Boussac et du Ségala*

**Départ 14h**

**2 circuits,  
pour petits et grands marcheurs !**

**Jeu de piste**

**Ravitaillement**

**5 €**



Images : BRGFX

# Démographie 2019

## NAISSANCE

### NOMS et PRENOMS

MARQUES Sacha Rafaël	La Baraque de Cussan	01 mars
COSTES Inès Louna	L'Issanchou	26 avril
DAUNY Louis Aurélien Nicolas	La Baraque de Cussan	05 juin
BAEYAERT Isaure Edwige Annick	L'Issanchou	15 juin
MADI ALI Elyas	Boussac	02 août

## MARIAGE

### NOMS et PRENOMS

BAUGUIL Carine et COSTES Alexandre	L'Issanchou	23 février
DELBARD Alexandra et PLASSANT David	Boussac	14 septembre

## DECES

### NOMS et PRENOMS

MOUYSSSET Hermance veuve MOUYSSSET	Grandsagnes	9 janvier
BOUSQUET Paulette veuve SERIN	Membre	11 janvier
CARRIERE Sylvain Henri Elie	L'Issanchou	14 janvier
LAYROL Marcel	Cussan	29 mars
ALBOUY Bernard	Boussac	20 mai

Personnes nées à Boussac, décédées dans une autre commune :

### NOMS et PRENOMS

POUGET Eliette épouse SOULIE	26 avril à Colombiès
MAUREL Angèle épouse MAUREL	7 mai à Rodez
MARTY Maria épouse CHAUCHARD	2 décembre à Sauveterre de Rouergue

GAYRARD Marin décédé le 7 avril 2019 à Rodez

TOURNIER épouse CASTAN Marie-Claude décédée le 23 novembre à Salles-la -Source

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2019**

*L'an deux mille dix-neuf, le huit du mois de novembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.*

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 31/10/2019

**Présents** : BASTIDE Sabine, BEVILACQUA Fredy, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, HURTHES Lionel, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Francis, OLLIVIER Myriame, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

**Absent et excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

### **PERSONNEL**

Le Maire propose au conseil municipal de réévaluer le montant du RIFSEEP. Pour rappel, le RIFSEEP a été instauré en 2017 par délibération. Il est composé de deux parts, de l'IFSE qui est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions, et du CIA qui est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Le montant de l'IFSE doit être réexaminé dans les cas suivant :

- En cas de changement de fonctions,
- Tous les deux ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Monsieur le Maire propose de modifier les montants plafonds de l'IFSE de 1740 à 2610 € et du CIA de 174 à 400 €. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

### **TRAVAUX SUR BÂTIMENTS PUBLICS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité un autre artisan pour les travaux de ravalement de façades des bâtiments publics. Il est en attente de devis.

### **DECISION MODIFICATIVE N°01**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes. Il propose au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2019 :

**Section d'investissement :**

**Dépenses**

**Chapitre 16 – Emprunt et Dettes assimilées**

Article 1641	Emprunt	+	420,00 €
Article 165	Dépôts et cautionnements reçus	+	400,00 €

## **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Article 2111 Terrains nus - 820,00 €

Le Conseil Municipal autorise la décision modificative n°01 du budget principal.

### **PAYS SEGALI COMMUNAUTE**

Les élus des 10 Communes dont la compétence scolaire est assurée par la Communauté de Communes se sont réunis afin de voir quelle solution trouver concernant la compétence scolaire sachant que certains élus de la Communauté refusent le transfert de cette compétence. Ils proposent la création d'un SIVOS. Les élus doivent se réunir à nouveau afin de discuter de la suite à donner.

Voirie :

Monsieur MAUREL donne le compte rendu de la commission voirie qui a eu lieu le lundi 28 octobre, et liste les travaux à prévoir pour 2020. Les travaux d'entretien seront effectués par l'équipe technique de la Communauté de Communes et les travaux de réfection seront effectués suite à un appel d'offre qui aura lieu début 2020. La commission a décidé de programmer les travaux de réfection de voirie suivants :

- Le village de La Cabane,
- La route de l'Issanchou depuis le bas du village jusqu'à la route de Membre,
- Les ruelles du village de Membre.

La commission indique que l'entretien des chemins ruraux sera réalisé, sous réserve que l'égagage soit effectué ; la commission rappelle que cet élagage doit être pris en charge par les propriétaires riverains. A défaut, les travaux seraient engagés par la commune et facturés aux propriétaires.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **TELETHON DU 14 DECEMBRE 2019**

Madame BASTIDE présente le programme de la journée de soutien du Téléthon. L'itinéraire de la randonnée sera proposé par l'association des chemins.

#### **JEUX EN PAYS SEGALI**

La deuxième édition des jeux en Pays Ségali a été un succès. Le bilan financier est positif. Une soirée de remerciements sera organisée le 15 novembre.

#### **REGLEMENT CIMETIERE**

Suite à la création d'un colombarium dans le cimetière de Boussac, une commission est créée afin d'établir un règlement du cimetière et de fixer les tarifs de vente du colombarium. Cette commission est composée de Mme JANKOWSKI Sandrine, Mme OLLIVIER Myriame, M. HENRY Christian et M. MAUREL Jacques.

---

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 29/11/2019

**Présents** : BASTIDE Sabine, BEVILACQUA Fredy, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, HURTHES Lionel, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSSET Francis, OLLIVIER Myriame, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

**Absent et excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

### **FIXATION DES DIVERS TARIFS POUR 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les divers tarifs suivants qui seront appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

**Location salle des fêtes** :

- salle entière : 100 €
- salle du bar : 50 €
- associations : 33 €
- caution : 300 €

*La salle du bar sera mise à disposition dans les cas suivants :*

- à l'issue de la messe de célébration d'obsèques pour les familles de la Commune
- à l'occasion des réunions des associations communales

**Location maison des associations (du 1<sup>er</sup> avril au 14 août)** : 50 €

**Location salle de réunion mairie à but lucratif** : 13 €

**Concession cimetière** : 22,00 € le m<sup>2</sup>

**Droit de stationnement** : 2,50 € le m<sup>2</sup>

**Droit de place pour commerce ambulant** : 15 € par mois

**Traversée de route** : 80,00 €

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de location du gîte comme suit :

**Location en haute saison (juillet et août)** :

- la nuit : **40,00 €**
- la semaine : **260,00 €**
- la quinzaine : **500,00 €**
- la semaine supplémentaire : **200,00 €**

**Location hors saison (septembre à juin)** :

- la nuit: **30 €**
- la semaine : **150 €**
- la quinzaine : **300 €**
- le mois: **400 €**

Ces tarifs s'entendent toutes charges incluses

**Pour chaque location, le dépôt de caution est fixé à : 300,00 €**

## **REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2020**

Le Conseil Municipal décide la tarification de la redevance assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme suit :

→ part fixe : 60,00 € par raccordement au réseau

→ part variable : 0,75 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée

## **INDEMNITE DE CONSEIL ET DE CONFECTION DU BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour le versement de l'indemnité de conseil et de confection du budget au receveur municipal. Le Conseil Municipal ayant pris la décision de délibérer chaque année, il faut qu'il se prononce à nouveau. Celui-ci décide d'accorder à Mme LEIB une indemnité de conseil au taux de 100 % pour l'année 2019, et une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €, soit un total net de 360,08 € net pour 2019.

## **TRAVAUX SUR BATIMENTS PUBLICS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de ravalement de façades des bâtiments communaux inscrits au budget principal 2019 de la Commune. Il indique que la collectivité avait reçu deux propositions concernant ces travaux.

Par délibération 20190614-30 en date du 14 juin 2019, le Conseil Municipal avait validé le devis de l'entreprise EFFICACE ADC pour des travaux de ravalement de façades des bâtiments publics de l'ancienne école et de la mairie. Monsieur le Maire indique que l'entreprise EFFICACE ADC l'a informé de sa cessation d'activité et de son incapacité à assurer le chantier prévu. Il présente un nouveau devis de l'entreprise SPCARVALHO d'un montant total de 40 561,00 € HT. Le Conseil Municipal valide ce devis.

## **LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »**

Monsieur le Maire a eu rendez-vous avec Mme TRUEL du SIEDA concernant l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques. Suite à ses explications, il n'apparaît pas utile d'engager ces travaux.

## **LOI AGRICULTURE ET ALIMENTATION : DELIBERATION SUR LES REPAS VEGETARIENS**

Vu la Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite « loi Egalim » ;

Vu les dispositions de l'article 230-5-6 du code rural et de la pêche maritime issu de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, relatives à l'obligation pour une durée de deux ans, pour les gestionnaires de, publics ou privés, des services de restauration collective scolaire, de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien ;

Considérant le rapport d'information n° 89 (2019-2020) du Sénat, dit « la Loi EGALIM, un an après le compte n'y est pas » ;

Considérant que les marges pour les agriculteurs, particulièrement en élevage bovins, se sont dégradées ;

Considérant qu'aucune disposition de la loi n'aide les élus à développer les approvisionnements locaux, à valoriser leurs agriculteurs, leur économie locale... ;

Considérant que ladite loi s'impose à tous, sans considérer les spécificités des collectivités rurales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'opposer à la mise en place dans les cantines scolaires de menu végétarien une fois par semaine tant que l'axe principal de la loi EGALIM « permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant la valeur » ne sera pas atteint.

## PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la notification faite par Monsieur le Président de la Communauté de communes du rapport de la CLECT, approuvant la modification des attributions de compensation des Communes relatives à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance – dont le multi-accueil de Baraqueville, à la compétence Jeunesse, au transfert de charges lié aux gymnases de compétence communautaire, compétence assumée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 par la Communauté de communes.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de la Communauté de communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a énoncé ses propositions dans différents rapports. Il s'agit d'une révision libre du montant des attributions de compensation qui implique une délibération favorable de chacune des Communes concernées.

Pour le transfert de charges lié à la compétence petite enfance

L'évaluation du transfert de charges est le suivant : + 826,02 €

Pour le transfert de charges compétence jeunesse

L'évaluation du transfert de charges est le suivant : + 1 571,12 €

Pour le transfert de charges compétence gymnase

L'évaluation du transfert de charges est le suivant : +1 476,63 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation de la Commune, relatif au transfert de charges lié à la gestion des structures d'accueil de la petite enfance. Ce montant évoluera chaque année, en fonction du nombre d'heures des enfants issus de la Commune et constatée dans la fréquentation des structures de la petite enfance financées par la Communauté de communes, l'année précédente.

- D'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation de la Commune, relatif au transfert de charges lié à la compétence Jeunesse. Ce montant variera chaque année, en fonction des heures des Jeunes issus de la Commune et constatées l'année précédente dans le cadre des activités Jeunesse financées par la Communauté de communes

- D'approuver le montant révisé de l'attribution de compensation de la Commune, relatif au transfert de charges lié aux gymnases de compétence communautaire. Ce montant variera en fonction du nombre de collégiens et élèves de la MFR de Naucelle, issus de la Commune, lors de l'année considérée.

Création d'un SIVOS pour la compétence école

Monsieur le Maire rappelle la délibération de PAYS SEGALI COMMUNAUTE en date du 14 Novembre 2019 qui prévoit la restitution de la compétence scolaire à la Commune de Boussac au 1<sup>er</sup> Juillet 2020 par la réduction de l'intérêt communautaire de la compétence

optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Cette délibération communautaire est intervenue après de nombreux débats. Au final, il est apparu impossible de maintenir une situation de territorialisation de la compétence - certaines Communes refusant de transférer leurs écoles.

Les écoles gérées par la Communauté de Communes pouvaient être rendues à chaque Commune ou – c'est autorisé par la Loi – être reprises dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Il est apparu au collectif des Communes concernées, qu'il valait mieux créer un SIVOS, de façon à sauvegarder la dynamique intercommunale qui a été créée au fil des années.

Monsieur le Maire expose qu'il convient donc de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire nommé « SIVOS du Pays Ségali » qui aura pour objet de gérer les services scolaires, périscolaires et actions concourant à la politique éducative selon les statuts annexés.

Il sera constitué par les Communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Castanet, Colombières, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre-de-Rouergue.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer pour approuver le projet des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire « SIVOS du Pays Ségali » et solliciter Madame le Préfet de l'Aveyron pour sa création au 1<sup>er</sup> Juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune au syndicat à compter de sa création, approuve les statuts du « SIVOS du Pays Ségali », demande à Madame le Préfet de l'Aveyron de bien vouloir décider de la création du « SIVOS du Pays Ségali » au 1<sup>er</sup> Juillet 2020.

#### Voirie :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise par le Conseil Communautaire, approuvant le fonds de concours à apporter par la Commune aux travaux de voirie. Le programme des travaux voirie de compétence communautaire pour 2019 s'élève à 1 217 320,74 € HT (travaux arrêtés au 25 novembre 2019 et portés en dépenses d'investissement de la Communauté de communes à l'opération 040).

Il n'y a pas eu de subventions attribuées à la Communauté de communes pour ces travaux de voirie en 2019.

Le fond de concours à apporter par la Commune s'élève à 40 894,78 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la constitution d'un fonds de concours d'un montant de 40 894,78 € de la Commune à la Communauté de Communes, pour la réalisation des travaux de voirie 2019.

#### Centre Social :

Le Centre Social a tenu son assemblée générale. Au cours de celle-ci, les axes de travail du CSCPS pour l'année à venir ont été validés. Il s'agit :

- Accueillir – informer – accompagner
- Améliorer la vie des familles
- Animer la vie sociale et culturelle
- Participer au développement du territoire

Le CSCPS a obtenu l'homologation de la MSAP en Maison France Services. Démarrage en Janvier.

La Maison de services au public est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, accès au droit, etc.

Les principales missions sont d'accueillir, accompagner, orienter, faciliter les démarches administratives, aider à l'utilisation des services en ligne.

## DECISIONS MODIFICATIVES N°02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes. Il propose au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2019 :

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

##### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Article 65541 Compensation charges territoriales + 1 550,00 €

##### Chapitre 66 – Charges financières

Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance + 130,00 €

Article 668 Autres charges financières + 300,00 €

#### Recettes

##### Chapitre 74 – Dotations et participations

Article 74121 Dotation Solidarité Rurale + 1 550,00 €

### Section d'investissement

#### Dépenses

##### Chapitre 16 – Emprunt et Dettes assimilées

Article 165 Dépôts et cautionnements reçus + 210,00 €

##### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Article 2111 Terrains nus - 210,00 €

## QUESTIONS DIVERSES

### VISITE DE L'ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE

Monsieur le Maire a rencontré l'architecte des bâtiments de France, M. GINTRAND, afin de lui faire visiter la commune.

### PREVISION REUNION COMMISSIONS

La prochaine réunion de la commission urbanisme aura lieu le lundi 16 décembre afin de fixer un prix du m<sup>2</sup> du lotissement du Clos de Caufour, à valider lors du prochain Conseil Municipal.

### PREPARATION VŒUX DU 12 JANVIER 2020

Les vœux de la municipalité auront lieu le 12 janvier prochain. A cette occasion les nouveaux résidents seront présentés à la population.

---

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 03/01/2020

**Présents** : BASTIDE Sabine, BEVILACQUA Fredy, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, HURTHES Lionel, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSSSET Francis, OLLIVIER Myriame, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

**Absent et excusé** : Néant

**Secrétaire de séance** : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

### **AUTORISATION AU MAIRE DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui lui permettent d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au titre du budget 2019, sur le budget principal de la commune et les budgets annexes. Le Conseil autorise le maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020 dans la limite fixée par le CGCT.

### **LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »**

La commission URBANISME/PLU s'est réunie le 16 décembre 2019. Celle-ci propose un prix de vente à 42 €/m<sup>2</sup> TTC qui s'établit pour chaque lot de la manière suivante :

<b>Numéro du lot</b>	<b>Surface provisoire</b>	<b>Prix du lot T.T.C.</b>
1	1 230 m <sup>2</sup>	51 660 €
2	965 m <sup>2</sup>	40 530 €
3	835 m <sup>2</sup>	35 070 €
4	935 m <sup>2</sup>	39 270 €
5	820 m <sup>2</sup>	34 440 €
6	900 m <sup>2</sup>	37 800 €
7	965 m <sup>2</sup>	40 530 €

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lots du lotissement « Le Clos de Caufour » à 42 € le m<sup>2</sup> T.T.C. hors frais de notaire qui seront à la charge des acquéreurs. Il décide que, dans le cas où l'un des acquéreurs ne pourrait donner suite à son projet de construction et serait obligé, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté de céder le terrain acquis, il soit repris par la commune au prix d'acquisition, tous les frais en découlant restant à la charge de l'acquéreur défaillant. Le Conseil Municipal charge l'Office Notarial de Baraqueville à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation des ventes des lots du lotissement et autorise le Maire à fixer les termes et conditions de la vente des lots du lotissement, à effectuer le dépôt de pièces du lotissement et le cas échéant tout dépôt de pièces modificatif au rang des minutes de l'Office Notarial de Baraqueville, et à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

## SOUTIEN A LA COMMUNE DU TEIL EN ARDECHE

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville. Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil. Cette subvention pourrait être d'1€/habitant soit 592 €. Le Conseil Municipal, décide de s'associer à l'élan national de solidarité et autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 592 € en faveur de la commune de Teil.

## PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Le dernier conseil de communauté a eu lieu le mardi 17 décembre 2019 à Boussac. La délibération demandée par M. Jean-Marc FABRE, Maire de Castanet, contre l'obligation de proposer un repas végétarien par semaine à l'école prévu par la loi Egalim tant que celle-ci n'est pas appliquée dans son intégralité et notamment l'axe : « permettre aux agriculteurs d'avoir un revenu digne en répartissant la valeur », a suscité beaucoup d'échanges et suite au débat que cette question soulève, le conseil de communauté n'a pas délibéré.

### Ecole :

Concernant la compétence école, lors de la dernière réunion du conseil municipal une délibération a été prise pour la création d'un SIVOS. Monsieur le Maire a été informé par le président de la commission scolaire qu'une réunion avec la Préfète est programmée le mercredi 15 janvier 2020 sur ce point.

Voirie : Monsieur MAUREL et Monsieur BLANC font part de leur mécontentement concernant les travaux réalisés par l'entreprise OLLIVIER TP qui a réalisé les travaux de voirie pour le compte de la communauté à Cussan. Monsieur MAUREL souligne que des travaux sont facturés mais n'ont pas été réalisés, que les directives n'ont pas été suivies par l'entreprise qui a creusé des fossés là où il ne fallait pas mais ne l'a pas fait où c'était spécifié, les tranchées n'ont pas été faites. Il souligne le problème du suivi du chantier par les agents techniques et un manque de communication avec les élus locaux.

## QUESTIONS DIVERSES

### **SMICA : COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 DECEMBRE 2019**

Monsieur BLANC Sébastien s'est rendu avec Monsieur le Maire à l'assemblée générale du SMICA. Le syndicat compte 429 adhérents (Communes, département, CCAS, intercommunalités) dont 23 hors département.

### **SMAEP**

Monsieur MAUREL Jacques a participé à l'assemblée générale du SMAEP. Au cours de cette réunion, le RPQS 2018 a été adopté. Concernant les tarifs de l'eau, ceux-ci n'augmenteront pas en 2020.

Concernant particulièrement la commune, il est inscrit dans les projets de travaux de l'année 2020 le renforcement du réseau AEP de Boussac sur le secteur de Drulhe pour un budget prévisionnel de 130 000 €.

### **BILAN TELETHON 2019**

Madame BASTIDE Sabine et Madame OLLIVIER Myriame tiennent à remercier ceux qui se sont investis dans l'organisation de cette journée. Compte tenu des conditions météorologiques particulièrement défavorables, la marche a été fortement perturbée mais 12 marcheurs ont quand même participé, il n'y a eu en revanche aucune promenade à poneys. Le concert n'a pas réuni autant que monde qu'espéré malgré une prestation de qualité. Malgré tout, la commune a récolté 1 070 € de dons.

### **ORGANISATION JOURNEE DES VCEUX DU 12 JANVIER 2020**

Monsieur le Maire fait le point avec les conseillers sur les nouveaux résidents à présenter au cours de la cérémonie de vœux. Ce seront les derniers de l'équipe municipal en place, et Monsieur le Maire remercie chaque conseiller pour son travail et son investissement.

---

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2020

*L'an deux mille vingt, le sept du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.*

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 31/01/2020

**Présents** : BASTIDE Sabine, BEVILACQUA Fredy, BLANC Sébastien, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HURTHES Lionel, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, OLLIVIER Myriame, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

**Absent et excusé** : HENRY Christian, MOUYSSET Francis

**Secrétaire de séance** : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

### **TRAVAUX EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation des abat-sons de l'église de Boussac. Ces travaux seraient réalisés dans le cadre du strict entretien des monuments historiques classés. Le devis estimatif des travaux s'élève à 7 776,05 € HT, montant des travaux à inscrire au budget principal de la commune.

Il propose le plan de financement ci-après :

- Subvention DRAC 40 %	:	3 110,42 €
- Subvention Département 20%	:	1 555,21 €
- Autofinancement Commune	:	3 110,42 €

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le projet et son plan de financement et sollicite l'attribution des subventions.

Monsieur le maire précise qu'il a eu rendez-vous avec M. BETTON des Bâtiments de France pour ce projet seuls les abat-sons en très mauvais état seront remplacés, ce qui concerne au moins la moitié des abat-sons. A l'occasion de leur remplacement, des grilles anti-intrusions contre les pigeons seront installées.

Un couvreur devra également passer pour examiner la toiture de l'église car des lauzes sont tombés.

### **SIEDA**

#### **ALIMENTATION EN ELECTRICITE DE L'HABITATION DE M. CAZALS A L'ISSANCHOU**

Monsieur le Maire indique que le projet de construction de l'habitation nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Ces travaux seront réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de L'Aveyron – S.I.E.D.A. - maître d'ouvrage.

Monsieur le Maire précise que la parcelle étant située en zone U du PLU, la commune doit amener les réseaux jusqu'en limite de propriété et doit prendre à sa charge une partie des travaux.

Le Conseil Municipal valide ces travaux et demande au SIEDA de les réaliser et s'engage à verser sa participation pour ces travaux.

## **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire indique que la Commune a été destinataire d'un courrier émanant des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire ainsi que de l'Economie et des Finances, concernant la suppression des Tarifs Réglementés de Vente de l'électricité.

Ce courrier précise que la loi supprime ces tarifs (dits Tarifs Bleus de fourniture d'électricité) à compter du 01 janvier 2021 pour les collectivités qui emploient plus de 10 personnes et ont un compte administratif de plus de 2 millions d'euros.

*Pour rappel :*

*Au 01 janvier 2016 les tarifs réglementés de vente d'électricité pour des compteurs supérieur à 36 KVa (dit Tarifs Jaune et Tarifs Vert) ont été supprimés et les collectivités qui possèdent de tels comptages ont pu mettre en concurrence l'achat de la fourniture d'électricité pour leurs bâtiments, soit par leur propre moyen soit en adhérent à un groupement de commande coordonné par le SIEDA.*

A compter du 01 janvier 2021, au vue de cette nouvelle disposition concernant la suppression des tarifs bleu et compte tenu de l'obligation des collectivités à respecter les règles de la commande publique, les élus du SIEDA proposent à l'ensemble des collectivités qui le souhaitent, éligibles ou pas au sens de la Loi, d'adhérer à un groupement de commande, permettant de souscrire un marché de fourniture d'électricité pour les puissances inférieures à 36 KVa ( communément appelé tarif bleu concernant l'alimentation en électricité des bâtiments communaux et de l'éclairage public).

Le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune de Boussac au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et/ou gaz et la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

### **LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »**

Une réunion préparatoire a eu lieu le 28 janvier 2020 avec les différents gestionnaires de réseaux pour faire un point sur les travaux de chacun. L'entreprise PUECHOULTRES devraient débiter les travaux mi-février.

### **DEMANDE DE DETR**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs parents d'élèves ont émis le souhait d'avoir des abribus pour les enfants empruntant le transport scolaire afin d'assurer leur sécurité.

Il présente au Conseil Municipal un devis estimatif des travaux qui s'élève à 9 062,87 € HT, pour la fabrication et la pose de 3 abribus qui seraient démontables de façon à pouvoir les déplacer en fonction des besoins.

Monsieur le Maire propose le nouveau plan de financement ci-après :

- Subvention DETR 20 %	:	1 812,57 €
- Autofinancement Commune	:	7 250,30 €

Le Conseil Municipal approuve le projet et son plan de financement et sollicite l'attribution des subventions.

### **PAYS SEGALI COMMUNAUTE**

Ecole : Monsieur le Maire indique que la Préfecture a demandé le retrait de la délibération du 6 décembre 2019 concernant la création d'un SIVOS par anticipation. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la Sous-Préfecture de Villefranche de Rouergue pour permettre que ce transfert de compétence d'une structure à une autre se fasse dans les meilleures conditions au regard de la loi.

Centre social : l'inauguration de la « Maison France Service » a eu lieu dans les locaux du centre social à Naucelle. Les Maisons France Service remplacent les MSAP et regroupent 9 services de l'Etat (de la CAF à Pole Emploi...)

Voirie : une réunion a eu lieu à la mairie avec le président de la Communauté, le directeur général des services, l'agent en charge de coordonner les travaux M. LACAZE, le Maire et M. MAUREL Jacques afin de trouver une solution au manque de communication et de coordination des travaux. Malgré les réserves des élus, les travaux ont été payés à l'entreprise même s'ils n'ont pas été effectués correctement.

Les élus délégués à la voirie et M. LACAZE ont rendez-vous le 12 février à 9h00 à la mairie afin de faire le tour de la commune et de programmer les travaux 2020.

### **MOTION ADM AU SUJET DES REPAS VEGETARIENS**

La commune n'ayant pas la compétence en matière scolaire, le Conseil Municipal ne peut pas délibérer sur ce sujet mais décide de prendre une motion contre l'obligation de ces repas végétariens imposés dans les écoles. Pour les élus, l'Etat, en infligeant le caractère obligatoire à cette expérience, s'immisce dans la politique des communes qui sont seules compétentes dans la gestion de la restauration scolaire pour leurs écoles primaires. La possibilité d'intégrer des repas végétariens doit être laissée à leur libre appréciation. De même, cette disposition passe outre le choix des familles qui sont les plus légitimes pour adopter le régime alimentaire qu'elles souhaitent selon leur propre conviction.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **SMAEP**

Le syndicat s'est réuni le 28 janvier dans les locaux de la mairie afin de discuter des travaux de renforcement de la conduite AEP de Drulhe. Ces travaux permettront de court-circuiter le château d'eau de Cussan tout en améliorant la pression. Le budget du syndicat pour ces travaux s'élève à 130 000 €.

#### **SMBVV**

Madame JANKOWSKI Sandrine s'est rendue à la réunion du SMBVV au cours de laquelle a été présenté le compte administratif 2019 et le budget prévisionnel 2020. Le syndicat fonctionne grâce à la participation des communautés de communes qui donnent à hauteur de 3,5 € / habitants, et du soutien de plus en plus important de l'Europe.

Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan des actions menées par le syndicat, notamment auprès des agriculteurs et dans le projet du zéro phyto. Ils interviennent aussi auprès des scolaires.

#### **BIBLIOTHEQUE**

Madame JANKOWSKI signale que la MDA s'est associée avec 6 partenaires « presses ». A partir du poste informatique de la bibliothèque de Boussac, l'abonné peut avoir accès à des vidéos, de la musique, de la philharmonie, du soutien scolaire et même l'apprentissage des langues, tout ceci sans supplément de son abonnement.

# Bibliothèque : Rapport d'activité 2019

rue de la mairie– 12160 Boussac

## **Renseignements généraux : Bibliothèque ouverte depuis octobre 2010**

**Local** : à usage exclusif de bibliothèque : 45 m2

**Régime juridique** : gestion directe par la commune, gérée par des bénévoles

**Jours et horaires d'ouverture : Tout public** : mardi de 16h à 18h

Samedi de 10h à 12h

1er dimanche du mois de 10h à 12h

(les jours d'ouverture peuvent être modifiés pendant les vacances)



\* **Accueils spécifiques** : à la demande pour les 3 classes de l'école : 8 accueils de classe en 2019.

**Fonds propre au 31/12/2019: 4344 docs.**

**FONDS MDA** : Les prêts de la MDA varient selon nos besoins.

750 livres sont changés tous les 6 mois. Le bibliobus vient à Boussac.

Les CD sont changés par lots tous les 3 mois. (échange à Rodez, à la MDA)

Les DVD sont fournis par la MDA, tous les 3 ou 4 mois. (échange à la MDA)



La MDA (médiathèque de l'Aveyron) est la bibliothèque de Prêts de Rodez, financée par le Conseil Général de l'Aveyron

**Magazines** : Achats au numéro pour varier les achats.

**Budget d'acquisition** : bibliothèque :1500 euros

Association : 600 euros (acquisitions de documents d'occasion)

**Régie** : 510 euros (encaissés par la trésorerie pour la mairie de Boussac)



**Total fonds ( fonds propre + Prêt MDA) disponible au 31/12/2019 : 5639 documents**

**Multimédia** : un poste est mis à la disposition du public aux heures d'ouverture du local. Ce poste est libre d'accès avec l'abonnement à la bibliothèque. Pour les recherches sur internet, afin de préserver la vie privée des personnes, il est impossible d'obtenir un historique des recherches.

### **Pour mémoire :**

Nombre d'abonnés au 31/12/2014 : **98 individuels** + 5 abonnements de groupe

Nombre d'abonnés au 31/12/2015 : **101 individuels** + 5 abonnements de groupe

Nombre d'abonnés au 31/12/2016 : **98 individuels** + 5 abonnements de groupe

Nombre d'abonnés au 31/12/2017 : **89 individuels** + 5 abonnements de groupe

Nombre d'abonnés au 31/12/2018 : **99 individuels** + 7 abonnements de groupe

Nombre d'abonnés au 31/12/2019 : **98 individuels** + 7 abonnement de groupe



## Les lecteurs :

**Conditions de prêts :** abonnement adulte : 11 euros

enfant : 5 euros (2 abonnements payants, le 3ème enfant gratuit)

Les abonnements sont valables 1 an, de date à date et donc peuvent être pris à tout moment de l'année

Un abonnement permet d'emprunter 5 livres, 1 CD, 1 revue et 1 DVD (par famille) pour 1 mois

### **Répartition des lecteurs:**

De 0 à 14 ans	De 15 à 25 ans	De 26 à 59 ans	60 ans et +
40	11	34	13
Total abonnés			98



**Publics spécifiques :** - 6 abonnements de classe.

- 1 abonnement pour la garderie de l'école.

Rq : abonnement groupe : 5 euros par classe, pour 30 documents empruntables par abonnement

<b>Total d'abonnements pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018: 105 abonnements</b> <b>Soit 153 lecteurs.</b>
--

### Prêts effectués pour la période ( 113 jours) et fréquentation :

**791 emprunteurs** (821 emprunteurs en 2018)

**4204 prêts** (4520 prêts en 2018)

Soit une moyenne de : **5.3 documents empruntés / personne** (5.5 en 2018)

**7.75 visites par l'emprunteur durant la période** (7.87 en 2018)

**37.2 prêts par jour de prêts.** (40 en 2018)

Peu de fréquentation le mardi soir, baisse du nombre de prêts, jours de prêts très irréguliers. Un public toujours familial...

### Nature des prêts :

	<b>Adultes</b>	<b>Enfants</b>	<b>Total</b>
<b>Prêts de livres</b>	985	2800	3785
<b>Prêts de périodiques</b>	129	24	153
<b>Prêts de CD et livres CD</b>	67	70	137
<b>Prêts de DVD</b>	59	70	129
<b>Total prêts</b>	1240	2964	<b>4204</b>

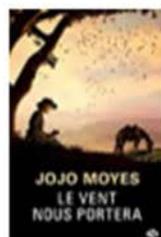
### Nature des prêts de documentaires Adultes : 4 centres d'intérêts en tête



1	Décoration, Arts, architecture	classe 700
2	Cuisine, jardin, bricolage	classe 600
3	Histoire, géographie, tourisme	classe 900
4	Littérature, théâtre	classe 800



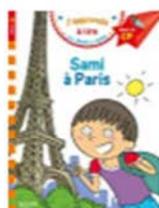
### Nature des prêts de documentaires Jeunesse :



1	Animaux	classe 500
2	Inventions, transport, élevage, corps humain	600
3	Histoire	900
4	Arts, loisirs, sport	700



### Nature des prêts de CD :



1	Chansons françaises	classe 099.2
2	CD enfants	700
3	Musique classique	2



**Une bibliothèque dans un réseau :** souscrire un abonnement à la bibliothèque de Boussac, c'est aussi avoir accès à toutes les bibliothèques du réseau auquel elle appartient. Mêmes tarifs, mêmes conditions de prêts sur tous les sites.

	Baraqueville	Boussac	Moyrazès	Sauveterre	Gramond	Castanet	Colombières
Nb de jours de prêts	238	113	149	125	105	99	101
Emprunteurs	4383	791	649	443	367	306	473
Nb de prêts	21579	4204	2237	1627	1361	866	1548
Nb de docs empruntés par pers	4.9	5.3	3.4	3.6	3.7	2.8	3.2
Nb de visites par emprunteur	8.81	7.75	9.14	7.91	8.95	8.5	7.62
Nb emprunteur par jour de prêts	18.4	7	4.35	3.54	3.49	3.09	4.68
Prêts par jour de prêts	90.66	37.2	15.01	13.01	12.96	8.74	15.32

Une bibliothèque de proximité, familiale...

Merci aux enseignantes qui amènent les élèves régulièrement à la bibliothèque et avec qui on passe de très bons moments.

La bibliothèque s'est enrichie d'un site internet pour le réseau des bibliothèques du Pays Ségali et propose la possibilité d'avoir accès à un e-médias (revues, films d'animation, musique, formations langue, soutien scolaire...)

Merci à toutes les personnes qui ont un intérêt pour la bibliothèque... Bonnes lectures 2020

## LE PETIT DEJEUNER ATTIRE DE NOMBREUX GOURMETS



Tête de veau ou Rougail de saucisse ? Si une alternative pareille un jour m'arrive, aucune hésitation, je vais au petit déjeuner du comité d'animation de BOUSSAC et le choix me sera alors offert. Ils sont nombreux à s'être donné rendez-vous une fois encore pour ce rendez-vous culinaire d'automne qui ravit les papilles grâce au talent de nos cuisiniers et cuisinières de service qui se ménagent sans compter afin de satisfaire la clientèle du jour. Afin de prolonger la matinée, il y avait la possibilité pour les adeptes du ballon ovale de suivre la demi-finale de coupe du monde sur grand écran qui a vu les SUD AFRICAINS l'emporter sur les GALOIS. Merci encore aux organisateurs pour cet agréable moment de convivialité.



## UNE VINGTAINE D'ÉQUIPES PRÉSENTES AU CONCOURS DE BELOTE

Il y eut à l'automne une nouvelle édition du concours de belotte organisé par le club des infatigables de BOUSSAC - VORS. Une vingtaine d'équipes, venues pour certaines du grand Aveyronnais étaient venues en découdre pour défier la réussite et tenter de remporter les nombreux lots proposés. Après la belotte rebelote et dix de der, treize équipes furent récompensées, et ce fut une nouvelle fois un agréable moment de détente proposé par nos organisateurs du jour.



# LES ENFANTS DE BARAQUE DE CUSSAN ONT FETE HALLOWEEN

Introduite par les IRLANDAIS aux ETATS UNIS, cela fait une vingtaine d'années que notre pays a découvert HALLOWEEN et son cortège de fantômes et sorcières qui viennent (gentiment) nous hanter à la fin octobre. Issue d'une tradition Celtique de deux ou trois mille ans, cette coutume entièrement païenne avait son fondement basé autour du chantage « Donnez-nous des offrandes sinon vous aurez des malédictions ». Bien plus édulcoré, ce qui est devenu de nos jours une fête automnale est très prisé de nos chérubins qui se transforment ainsi en petits monstres gentils venant semer une terreur bon-enfant dans leur voisinage. C'est ainsi que les habitants de la BARAQUE DE CUSSAN ont vu débarquer cette joyeuse troupe costumée venue leur demander quelques bonbons en échange de leur mansuétude tout à fait convenue.



## DES ELEVEURS D'EXCELLENCE



Le bœuf gras est une démarche de qualité que des producteurs de viande s'attachent à développer pour valoriser leurs animaux après plusieurs semaines de préparation dans leurs élevages. La reconnaissance de ces produits finis qui ont entre trois et dix ans se manifeste entre autres dans les trois concours reconnus dans le département : Les Bœufs de pâques à BARAQUEVILLE, le bœuf de Noël à LAISSAC et le festiboef de NAUCELLE. C'est au cours de ce dernier que des

éleveurs de notre commune furent mis à l'honneur avec ni plus ni moins que les quatre premières places glanées dans la section bœuf limousin label rouge. Il s'agit en l'occurrence de Sébastien BLANC de CUSSAN qui remporte le grand prix d'excellence tandis que le GAEC des Mille collines – Christian et Jean Marc SOULIE de FRAYSSE récoltent le super prix d'excellence, le prix d'excellence et le 1<sup>er</sup> prix d'excellence. A l'heure où certains s'interrogent sur l'opportunité de consommer de la viande reconstituée en laboratoire ou de consommer un steak sorti de l'imprimante 3D, restons les pieds sur terre et droits dans nos bottes pour savoir apprécier à sa juste valeur la qualité de viande que nos éleveurs s'attachent à produire pour le plaisir de nos papilles.



# LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT FETE SES 30 ANS

Le droit de l'enfant est une chose qui peut paraître banalisée de nos jours mais il y a seulement trente ans que fut ratifiée la convention de ces droits par 196 signataires. Il s'agissait bien alors d'acter cette reconnaissance de droits par une démarche forte qui vienne encadrer les droits de l'enfant face à la vulnérabilité qui est la sienne. Des droits adaptés à sa fragilité afin qu'une société ne puisse envisager de vivre en paix et dans la justice que si les droits des enfants sont respectés. Rappelons toutefois la remise en cause de cet engagement quand on sait qu'il y a encore dans le monde 150 millions d'enfants qui travaillent au mépris de la légitimité de leurs droits fondamentaux.

Afin de marquer les 30 ans de cette convention, l'éducation nationale a proposé un projet auquel s'est associée la délégation Aveyronnaise de l'UNICEF. C'est dans ce cadre-là que Sylvie BONNEVIALE, responsable des CP/CE, a conduit un travail en classe qui a consisté à réaliser une affiche par les élèves en laissant libre cours à leur imagination. La finalisation de cette démarche a eu pour cadre le hall de la mairie de RODEZ où toutes les écoles participantes étaient venues présenter leurs œuvres respectives. Un vernissage bon enfant qui ne peut être mieux de circonstance, où responsables et élus n'ont pas manqué de rappeler ces droits fondamentaux et qui s'est clôturé par un chant d'une école de RODEZ et le traditionnel pot de l'amitié.



# UNE CHOUCROUTE POUR LEO...



Comme chaque année à la même période, il a soufflé un petit air d'ALSACE dans notre salle des fêtes. Encore une fois son succès ne s'est pas démenti et vous avez été nombreux à venir apprécier ce plat traditionnel, et le mariage du chou et des charcuteries concernées n'a plus de secret pour nos chefs cuisiniers qui manient allègrement l'alchimie de tous ces bons produits. Les danseurs ont ensuite fait chauffer le parquet aux airs joués et chantés par les incontournables Maxime et Vincent et leur orchestre. Encore un bon moment que nous a proposé le comité d'animation qui fait aussi de cette soirée une démarche de solidarité en apportant une aide à une association. Cette année, il s'agissait de l'association « LET'S GO LEO ». LEO est un petit garçon de 6 ans atteint d'une paralysie motrice cérébrale qui lui provoque avec la croissance une incapacité motrice. Toutes les prises en charge mises en place s'avèrent insuffisantes et l'espoir passerait par une intervention chirurgicale qui ne peut être effectuée que dans le MISSOURI (USA) par le Dr T.S. PARK de l'hôpital ST LOUIS. Cette opération n'étant que partiellement prise en charge, il reste la somme de 65 000 € à récolter pour que LEO puisse prétendre à une vie comme les autres petits enfants. Nous savons bien que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières : Par votre participation vous avez ainsi contribué à alimenter la chaîne de l'espoir afin que LEO puisse avoir cette intervention en 2020.



## LES INFATIGABLES EN AG

C'est le 27 novembre que les infatigables de BOUSSAC – VORS se sont retrouvés à la salle des fêtes pour leur assemblée générale annuelle. Le bureau a présenté le bilan des activités de l'année écoulée : galette, quine et rissoles, repas, voyage, concours de belotte. Tous ces moments ont permis chacune et chacun de se retrouver pour partager d'agréables moments. Le programme tout aussi riche et fourni a été présenté pour l'année 2020 avec la promesse de nouvelles rencontres amicales. Cette assemblée générale s'est tout naturellement prolongée par un bon repas concocté par le restaurant COSTES de BARAQUEVILLE.



# CARTON PLEIN POUR LES ECOLIERS



La salle était comble et les responsables de l'APE n'étaient pas moins comblés du succès de leur tout récent quine annuel. Ce dernier a débuté comme d'habitude par le quine des enfants, une occasion pour eux de se familiariser avec ces alignements de chiffres. De magnifiques lots furent ensuite proposés à toutes celles et ceux qui étaient venus taquiner dame chance, et les responsables n'ont pas manqué de remercier les différents commerçants et autres pour leur donation précieuse. Ce quine représente l'activité principale de l'association des parents de l'école Yves et Noëlle DUTEIL qui permettra de soutenir des sorties éducatives et bien d'autres activités pédagogiques. Ainsi va la vie et le dynamisme d'une école de campagne.



# LES ECOLIERS SUR LES PLANCHES

Beaucoup de fébrilité en cette avant-veille de vacances pour nos élèves de l'école Yve et Noëlle DUTEIL qui nous ont offert leur spectacle de fin d'année. Ils ont endossé pour l'occasion un rôle d'acteurs de théâtre pour lequel ils ont joué avec brio sur un thème Africain très coloré et abouti dont la vocation est de montrer la sagesse des vieux à l'UNESCO. Régine ROBERT qui fait partie de la troupe de théâtre des Lucioles est venue faire une dizaine de séances auprès de nos écoliers afin qu'ils soient prêts le jour J pour ce spectacle de fin d'année, riche et coloré, qui a ravi parents, grands-parents et donné pleinement satisfaction aux enseignantes pour leur implication à l'élaboration de cette soirée. Le *Théâtre Des Lucioles* est une association par la loi 1901, qui fête ses 30 ans, anime la vie culturelle Aveyronnaise par divers spectacles : pièces de théâtre, spectacles de rue, impros-comédies, café-théâtre, marionnettes...et interventions dans les écoles, lycées et comités d'entreprises.

Nos jeunes acteurs ont tous été superbes dans leurs rôles, et qui sait ? Des vocations sont peut-être nées dans cette expérience qui peut s'avérer être pour certains une révélation de talents.

Le public a largement apprécié la prestation de ces jeunes acteurs et actrices et n'a pas ménagé ses applaudissements qui sont venus récompenser le travail et l'implication de toutes et tous pour le succès de cette soirée qui devait se conclure par le pot de l'amitié offert à tous les participants.

Encore un grand merci à Régine ROBERT pour son travail qui a contribué largement à l'épanouissement et à l'expression corporelle de nos chers écoliers.



ACTEURS UN JOUR, ACTEURS TOUJOURS



# UN NOUVEAU PRAEU POUR L'ÉCOLE

Le temps pluvieux tombait à point nommé pour inaugurer le nouveau préau de l'école, justifiant ainsi, entre autres, les raisons de sa construction. Celui qui fut édifié à la construction du bâtiment scolaire avait quelques lacunes par temps de vent et de vent pluvieux, tandis que celui-ci aura, dans ces cas de figure, une efficacité totale. Elus, responsables et artisans s'étaient donné rendez-vous pour recevoir et saluer cette réalisation parfaitement intégrée dans un coin de la cour d'école. Autour de François CARRIERE (Maire de la commune) étaient présents Mr MAZARS Jan Pierre (président de la communauté de communes) – Mr LELIEVRE Philippe (D.G.S de la CDC) – Mme GARNIER Sylvie (directrice des écoles) – Mr POUGET Benoit (représentant des parents d'élèves) – Mr GUIRAUD Xavier (charpente, couverture et bardage) – Mr FRANCES (architecte) – Mr CASTILLO François (maçon). Excusé : Mr COLINET Sylvain (électricité). Les artisans et produits locaux ont été privilégiés pour cette réalisation avec des murs recouverts d'un bardage à claire-voie du plus bel effet, tandis que la couverture est faite avec des éléments à joint de bout (Antranoir) construits à VIVIEZ chez VM (vieille montagne).

Pour ce qui est du financement, les subventions de l'état et du département ont contribué à l'apport d'une aide de 50 % pour la réalisation de ce projet qui va contribuer ainsi à améliorer le confort de nos écoliers.

Le pot de l'amitié a clôturé cette rencontre simple et amicale.



# LE FOUR A RETROUVE SA FLAMME



En sommeil depuis de nombreuses années, le four que l'on peut désormais appeler municipal vient de retrouver sa flamme. Une cheminée qui fume est signe de vie et nos anciens ne parlaient pas du nombre de familles dans un village, mais plutôt de leur équivalent en nombre de feux. Ce four acquis par la mairie, et dont certaines festivités sont prévues par la nouvelle association « La taverne d'Albert », bénéficie actuellement de quelques travaux de rafraîchissement. Il y a eu tout d'abord une reconstitution de

l'espace intérieur, du réseau électrique et du rejointoiment des murs, auquel suivra le dallage en pierre intérieur et extérieur. Ce bâtiment chargé d'histoire retrouvera ainsi toute sa place dans le cœur historique et classé de notre village.

Miguel TAVARES : Installé depuis six ans sur notre commune, à BARAQUE DE CUSSAN précisément, Miguel TAVARES a pris en charge la quasi-totalité de ces travaux. Maçon, surtout spécialisé dans la pierre, il peut mettre à son actif de nombreuses réalisations et rénovations sur notre commune qui témoignent de ses qualités de bâtisseur. Ayant plusieurs cordes à arc, il voue également une passion pour la cuisine et l'art de la cuisson au four à bois. La boucle est bouclée, est c'est tout naturellement qu'il a remis notre four en chauffe avec le soin particulier de le faire progressivement pour réhabituer les pierres et briques refroidies depuis si longtemps.

Pour vos projets vous pouvez contacter Miguel au 06 58 71 93 65 ou 09 67 27 00 01.



# TELETHON : UN BON CRU MALGRE LES CRUES

L'édition 2019 du téléthon a dû subir les affres d'une météo capricieuse venant altérer entre autres la randonnée de l'après-midi ainsi que les balades en poney proposées par le centre équestre du MOULINO. Les valeureux participants n'ont toutefois rien regretté de leur participation et les marcheurs garderont entre autres, le souvenir du bruit impressionnant du LEZERT franchissant le GORG DEL SAUT après cette période de fortes pluies. La collation du retour fut très appréciée avec le concours bien veillant des joueurs de l'ESSOR et de membres de l'APE venus faire des crêpes, tandis que certains objets en bois tourné étaient proposés à la vente. Le retour en soirée allait se prolonger sur un tout autre rythme avec la présence du groupe rock ALTER'N'CO : Quatre musiciens qui ont cadencé la salle des fêtes avec des reprises mythiques de rock international des années 70/80/90 (DIRE STRAITS, DEEP PURPLE, MIDNIGHT OIL, TELEPHONE, THE POLICE, ....) Le seul regret est qu'il n'y ait pas eu davantage de participants pour apprécier ces musiciens de talent venus nous faire revisiter, sans nostalgie aucune, ces années folles du rock. Une tombola était également proposée avec de nombreux et jolis lots offerts par les associations et commerçants. Tous ces petits ruisseaux qui font les grosses rivières, et ce n'est peu de le dire actuellement, ont ainsi contribué à récolter la coquette somme de 1270 € qui viendra ainsi grossir celle de la recherche qui avance chaque jour grâce à toutes ces actions.

AFMTELETHON

INNOVER POUR GUERIR



Janvier 2020.

Bonjour à toutes et tous.

Pour les malades et pour la recherche, je tiens à vous adresser encore une fois mes sincères et chaleureux remerciements pour votre engagement sans failles et tellement fidèle.

Toutes ces initiatives petites ou grandes, toujours enthousiastes ont contribué à réussir un téléthon festif et un succès significatif, plus important que l'an passé.

Grâce à vous, les chercheurs vont remporter de nouvelles victoires et aider les malades à aller mieux, à aller à l'école, à passer le bac, à marcher, à guérir, à travailler..... à vivre tout simplement.

De grandes victoires pour les maladies rares mais aussi pour les maladies fréquentes qui touchent, les yeux, le cœur, le cerveau, la peau, le cancer, le sida, la maladie Alzheimer ect.....

Merci encore, à l'année prochaine.

Mes meilleurs vœux pour 2020, santé et joie pour vous et vos familles.

Christine Glacet  
Déléguée Cantonale  
06 65 67 71 35



TELETHON 2019  
MERCI A TOUS



# LE QUINE DU FOOT A FAIT UN CARTON

Après avoir été mis en sommeil depuis quelques années, ce fut le retour du quine du foot l'an passé et il faut bien avouer que ce coup d'essai fut un coup de maître au regard du succès qu'il avait enregistré. Fixé au premier dimanche de janvier, cette manifestation fait désormais sa place dans le calendrier des rencontres communales. Malgré le beau temps qui aurait pu en inciter beaucoup à aller prendre l'air, ils furent nombreux à répondre présent pour venir prétendre à repartir avec un lot du riche programme qui était proposé. A cet égard, les responsables du club tiennent à remercier tous les commerçants et autres particuliers qui leur ont offert de superbes lots, contribuant ainsi à une aide plus que substantielle à la vie du club.



## LE QUINE PAROISSIAL CLOTURE LA SAISON

Vous avez encore été nombreux à répondre présents pour le dernier quine de la saison, celui de la paroisse en l'occurrence, organisé comme chaque année de main de maître par les responsables du relais paroissial, qui ont proposé un très beau programme de lots divers et variés. Après l'attente et la jubilation du cinquième numéro tant attendu, les heureux gagnants ne sont pas rentrés bredouilles. Pour ce qui est des perdants, ils ont passé un agréable après-midi de chaleur et de convivialité. Le relais paroissial tient à remercier tous ceux qui ont participé à cette manifestation (commerçants et particuliers) à travers leurs dons et leur présence.



# LES INFATIGABLES TOUJOURS AUSSI ACTIFS



C'est par un après –midi bien maussade que les infatigables de BOUSSAC – VORS se sont retrouvés pour passer un agréable moment à la salle des fêtes : Jeux de société pour certains, papotage pour d'autres, chacun a pu trouver son bonheur à l'occasion de ces retrouvailles. Calendrier oblige, des galettes, croustillantes à souhait, ont régalé cette assistance désignant en toute démocratie festive les reines et rois éphémères qui ne se sont pas fait prier pour coiffer la précieuse couronne. Après ce moment de convivialité et de joie, ils ont promis de se retrouver prochainement pour la prochaine rencontre qui s'est déroulée le mercredi 26 février à VORS pour le quine et les rissoles.





*Sur les chemins de Boussac*



**Une balade sur les chemins, ça vous dit ?**

**On passe le dernier dimanche du mois ensemble ?**

Il suffit de se promener à pieds, à vélo, à cheval pour s'apercevoir de la richesse de notre patrimoine à travers les chemins.

Il suffit de discuter un peu à droite à gauche pour se rendre compte que nos chemins sont chargés de petites histoires qu'il serait bon de transmettre aux générations qui viennent... Certains sont encore empierrés. D'autres ont disparu et pourtant ont beaucoup compté pour les anciens. Enfin, de nombreux chemins existent et doivent être entretenus...

Le but de l'association est toujours :

- De recueillir des informations, témoignages, petites histoires ou photos sur les chemins de la commune
- D'entretenir les chemins existants ou les chemins de notre patrimoine
- D'organiser des balades conviviales.

Pour réaliser ces objectifs, nous tentons de mobiliser des marcheurs, des amoureux de la nature autour d'une rando mensuelle et autour de journées d'entretien...

**Rejoignez-nous le dernier dimanche du mois !!**

**D'autre part, la prochaine journée d'entretien des chemins aura lieu Le samedi 18 avril 2020... On a besoin de vous !**



Pour nous suivre ou nous contacter :

*Facebook : Chemins Boussac (Ségala)*

*Messagerie : chemins.segala12@gmail.com*



# BONNE ANNEE 2020

